

Note de synthèse
Compte administratif 2022

MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Ratios financiers

Introduction

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022.

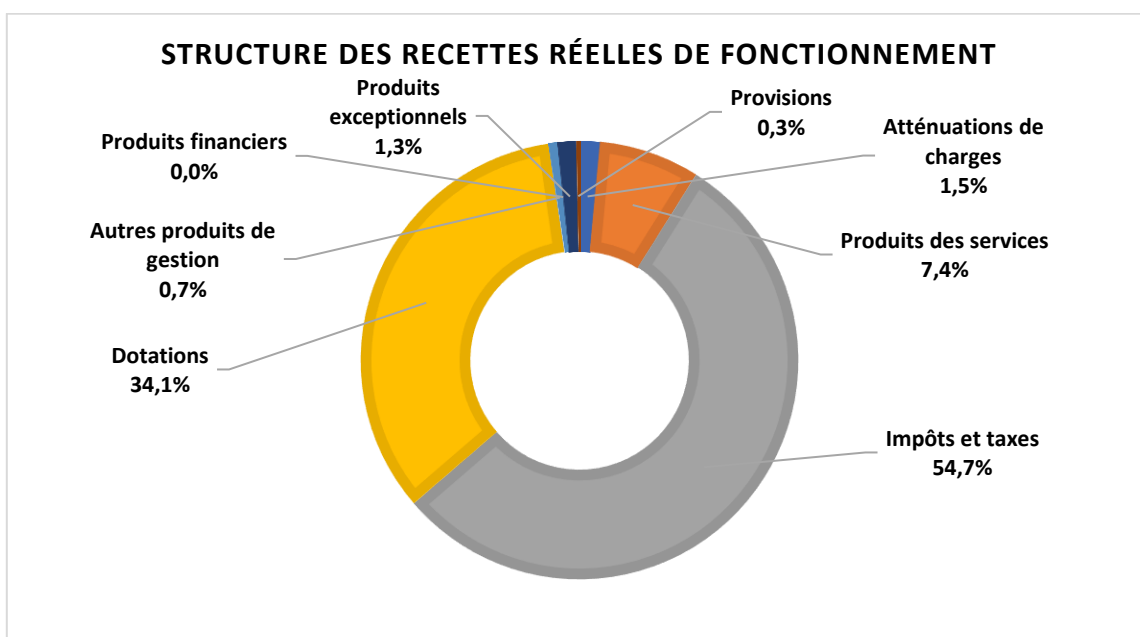
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent 2021 reporté) s'élèvent à 10 963 068 €, elles étaient de 10 323 949 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	5 476 049 €	5 722 108 €	5 999 597 €	4,85 %
Dotations, Subventions ou participations	3 786 505 €	3 506 778 €	3 734 079 €	6,48 %
Recettes d'exploitation	572 632 €	722 708 €	887 348 €	22,78 %
Autres recettes	278 505 €	372 355 €	342 044 €	-8,14 %
Total Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent N-1)	10 113 691 €	10 323 949 €	10 963 068 €	6,19 %

Les impôts et taxes concernent les recettes fiscales directes et indirectes (impôts directs locaux, les dotations communautaires, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de place, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation).

Les dotations, subventions ou participations concernent les dotations de l'Etat (la DGF, le FCTVA, la compensation au titre des exonérations TF, la dotation de recensement et pour les titres sécurisés ...), le Fonds Départemental de Péréquation de la TP, les participations de l'Etat ou de la Région ou du Département sur diverses actions portées par la commune ainsi que les prestations versées par la CAF pour le fonctionnement de nos structures à caractère social (les services de la crèche) et à caractère de loisirs (centres de loisirs, séjour Neige, Camp ADO).

Les recettes d'exploitation concernent les produits liés aux activités des services, les redevances au titre de l'occupation du domaine public, le remboursement de charges fonctionnelles et de charges de personnel par divers organismes ou collectivités ainsi que les revenus des immeubles.

Les autres recettes concernent les remboursements sur rémunération de personnel, les produits financiers, les produits exceptionnels (comme les cessions ou le remboursement de sinistres) ainsi que les reprises sur provisions.

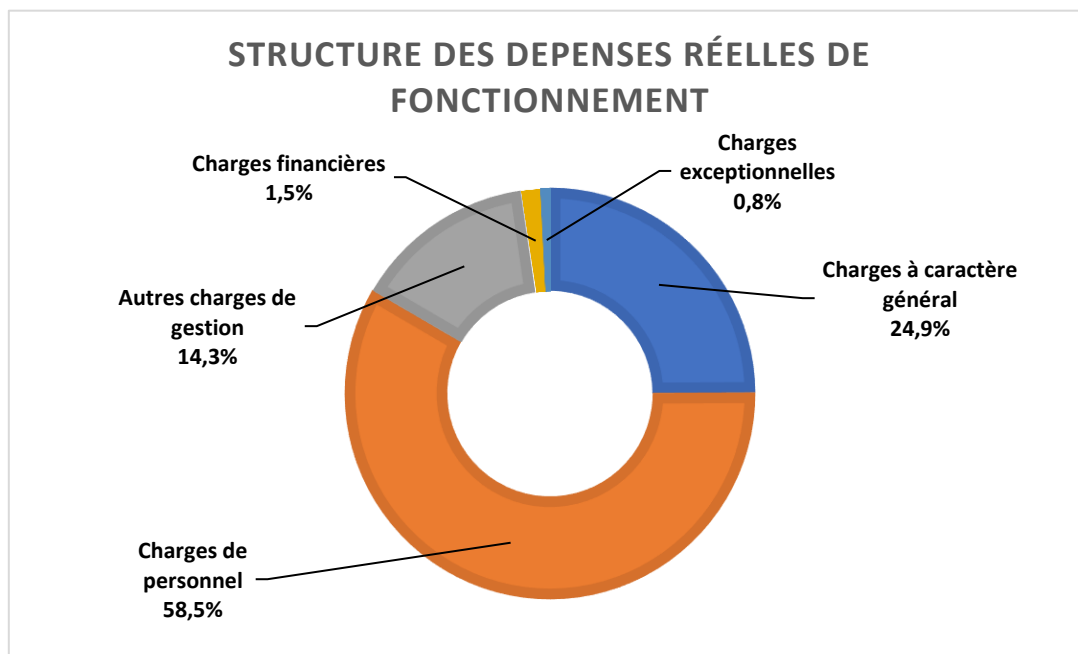
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité notamment :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 9 700 926 €, elles étaient de 8 762 214 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	2 872 732 €	3 328 460 €	3 804 766 €	14,31 %
Charges de personnel	5 040 175 €	5 158 188 €	5 671 190 €	9,95 %
Atténuation de produits	4 078 €	26 736 €	3 028 €	-88,67 %
Charges financières	188 766 €	164 405 €	148 473 €	-9,69 %
Autres dépenses	90 028 €	84 425 €	73 469 €	-12,98 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	8 195 779 €	8 762 214 €	9 700 926 €	10,71 %

Les charges de gestion concernent les charges à caractère général (dépenses relatives au fonctionnement des structures et des services, à l'organisation des fêtes et cérémonies, à l'entretien du patrimoine communal...), les subventions de fonctionnement versées aux associations, au CCAS et à ses budgets annexes, les indemnités et cotisations des élus, le contingent du service incendie, les redevances pour la location de logiciels, les droits d'utilisation relevant de l'informatique en nuage, les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et les contributions obligatoires comme les redevances scolaires.

Les charges de personnel représentent en 2022 58,46 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les salaires, les charges sociales, l'assurance du personnel et la cotisation à la médecine du travail.

- Structure globale des effectifs au 31 décembre 2022

Agents en position d'activités (tous statuts)	133	100%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	108	81%
Non titulaires occupant un emploi permanent	9	7%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	16	12%

- Structure détaillée des agents titulaires, stagiaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2022

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents
Administrative	25	2
Technique	55	5
Sportive	1	0
Médico-sociale	8	2
Police Municipale	4	0
Animation	14	0
Sociale	1	0
TOTAL	108	9

Les atténuations de produits en 2022 concernent des dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

En 2022, **les autres dépenses** concernent des charges exceptionnelles notamment *les bourses et les allocations versées aux étudiants, l'allocation Beaux-Arts, l'allocation Musique, l'aide BAFA, l'achat des dictionnaires distribués aux enfants fréquentant le cours moyen 1 des écoles élémentaires de la commune, l'achat des coupes et trophées, les prix offerts lors de concours communaux, les subventions exceptionnelles, divers remboursements de frais ou annulation de recettes encaissées à tort* et une provision pour dépréciation des comptes de redevables.

Les bourses, les allocations, les prix et les subventions exceptionnelles représentent en 2022 près de 74 % des charges exceptionnelles.

2. Section d'investissement

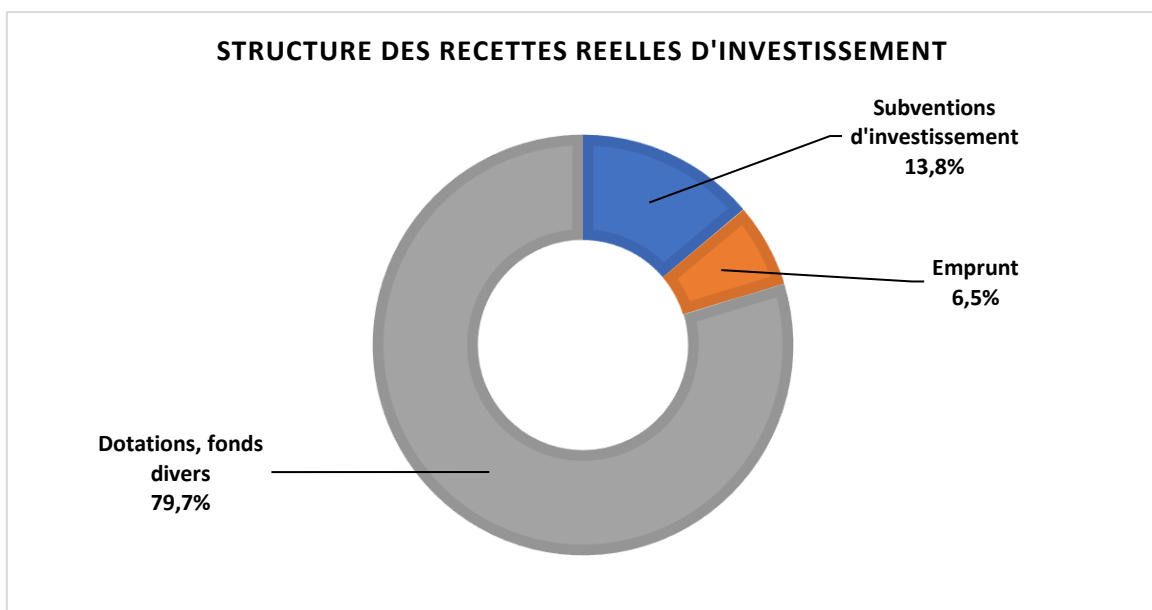
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de GCT&M ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (part de l'excédent de fonctionnement 2021 affecté en investissement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 843 424 €, elles étaient de 2 614 548 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	985 494 €	502 343 €	255 016 €	-49,23 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	154 000 €	119 000 €	-22,73 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 965 818 €	1 958 205 €	1 469 408 €	-24,96 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 340 613 €</i>	<i>1 545 771 €</i>	<i>1 198 969 €</i>	<i>-22,44 %</i>
Autres recettes d'investissement	3 466 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes réelles d'investissement (hors excédent N-1 reporté)	2 954 778 €	2 614 548 €	1 843 424 €	-29,49 %

La commune a encaissé 255 016 € **de subventions**. Il s'agit des recettes perçues :

- de la Région pour la création d'une voie douce : 2 849 €
- de GCT&M pour la création d'un terrain de basket avenue de Verdun : 28 812 €
- de GCT&M pour la rénovation de la rue du Canal : 31 607 €
- de l'Etat (DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux rue de la Rivière d'Oye : 12 370 €
- de l'Etat (FIPD, fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection : 23 821 €
- de GCT&M pour les travaux d'aménagement de l'étang des Dryades : 40 276 €
- de l'Etat pour le projet « Socle numérique dans les écoles élémentaires » et l'achat de capteur CO2 : 33 028 €
- de l'Etat (DETR) pour la création d'une passerelle à la Ferme des Aigrettes : 7 026 €
- de GCT&M pour la rénovation des voiries rurales : 51 462 €
- des produits des amendes : 23 765 €.

S'agissant **des emprunts**, la commune a eu recours à un emprunt d'un montant de 119 000 € pour une acquisition foncière. Malgré ce nouvel emprunt, l'encours de la dette continue de régresser. Il était fin 2020 de 6,933 M€ ; fin 2022, il est de 5,64 M€.

Les dotations, fonds divers et réserves concernent le FCTVA (188 928 €), la taxe d'aménagement (81 511 €) et la part de l'excédent de fonctionnement 2021 affecté en investissement (1 198 969 €).

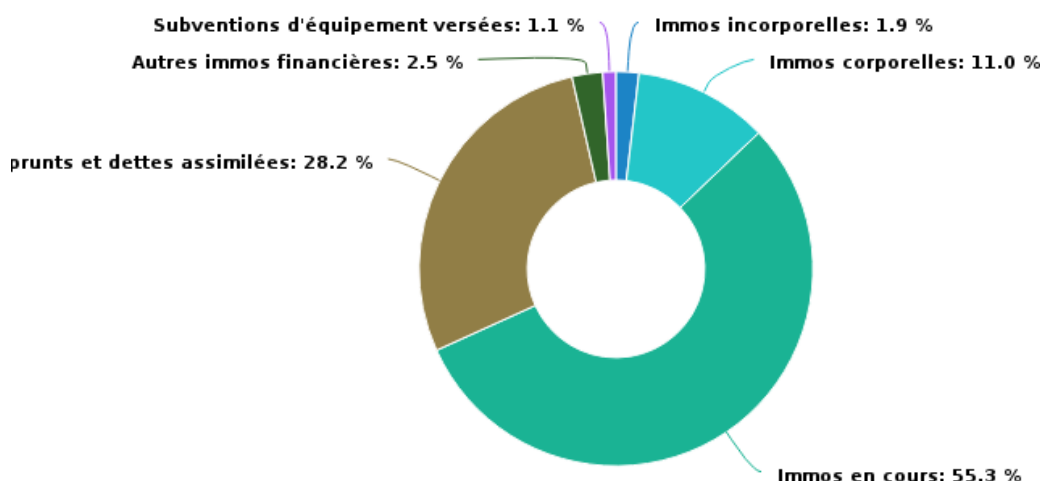
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 783 406 €, elles étaient de 2 685 704 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	15 693 €	35 483 €	52 153 €	46,98 %
Immobilisations corporelles	406 537 €	445 404 €	306 931 €	-31,09 %
Immobilisations en cours	1 577 103 €	1 402 003 €	1 539 848 €	9,83 %
Emprunts et dettes assimilées	762 145 €	781 071 €	784 803 €	0,48 %
Autres dépenses d'investissement	23 037 €	21 743 €	99 671 €	358,4 %
Total dépenses réelles d'investissement	2 784 517 €	2 685 704 €	2 783 406 €	3,64 %

Parmi les investissements réalisés (immobilisations incorporelles, corporelles et en cours), nous pouvons citer :

- La poursuite de l'opération de l'aménagement de la Place de l'Europe et de ses abords
- La poursuite des travaux de requalification du quartier des Hautes-Communes
- La poursuite des travaux rue du Canal
- La création d'une voirie Rampe Paul
- L'installation de feux récompenses au Fort-Vert
- Le remplacement de candélabres vétustes et de 3 armoires avenue Mitterrand
- Dans le cadre du plan de sobriété, l'installation d'horloge sur les armoires d'EP
- Les travaux d'étabonnage rue de la Rivière d'Oye
- La fin des travaux d'aménagement de la voie douce Chemin du Halage
- L'installation d'une clôture entre les Jardins d'Eole et le parc urbain S Veil
- Les travaux d'aménagement de l'étang des Dryades
- Les travaux de menuiseries aux écoles élémentaires des Hautes-Communes et du Moulin
- L'installation d'une climatisation réversible dans la salle d'activité du Relais Petite Enfance
- Des travaux de vidéoprotection
- La réalisation de diverses études (*déplacement en vélo, requalification de l'avenue de Verdun, création d'un skateparc, réalisation d'un pont Chemin du Houlet*)
- La construction de caveaux au cimetière de Marck Centre

- L'acquisition d'un logiciel pour le Relais Petite Enfance et la mise à jour des logiciels Comptabilité et RH ainsi que la refonte du site internet
- L'achat de matériel informatique pour les services municipaux
- L'acquisition de matériel informatique, de tableaux, de mobilier, de rideaux, de capteurs CO2 ... pour les écoles
- L'acquisition d'une tondeuse frontale avec cabine, d'un véhicule et d'une remorque porte barrières pour les ST
- L'acquisition de divers équipements pour la crèche
- L'acquisition d'illuminations de Noël
- L'acquisition de matériels pour l'organisation des manifestations municipales
- L'achat d'un lave-vaisselle pour le complexe municipal Hubert Seban
- L'acquisition de matériels techniques (*matériel électroportatif, épandeur pour salage, redresseur de potelets, tondeuse, panneaux de signalisation verticale ...*)
 - l'achat de 2 containers mis à la disposition des associations marchoises Pétanque et AS Marck Football

Le remboursement en capital de notre dette s'est élevé à 784 803 €.

S'agissant **des autres dépenses d'investissement**, la commune a accordé un prêt de 70 000 € à une association sportive marchoise ; le remboursement se fera sur 10 ans à compter de 2023. Des subventions d'équipement ont été versées afin de participer à divers projets comme l'étude d'une création d'une halte ferroviaire sur notre territoire ou les travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques.

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Les AP/CP s'inscrivent donc dans une perspective de gestion pluriannuelle des investissements.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
ANNEE 2022							
Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé	CP antérieurs au 01/01/N	CP ouverts au titre de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes (opération 9036)	5 603 193	62 360	5 665 553	5 440 553	225 000	125 800	99 200
Réfection du quartier des Hautes-Communes (voiries, EP, Placette) (opération 9039)	1 694 338	42 519	1 736 857	486 857	690 000	482 211	767 789
Rénovation de la Rue du Canal (opération 9041)	390 000	25 000	415 000	222 683	192 317	148 488	43 829

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 047 919 €	11 112 222 €	1 064 303 €
Section d'investissement	2 938 404 €	2 196 261 €	-742 143 €
Total	12 986 323 €	13 308 483 €	322 160 €

Résultats 2021 reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	600 000 €	-
Section d'investissement	0 €	1 008 288 €	-

Résultats de clôture 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 047 919 €	11 712 222 €	1 664 303 €
Section d'investissement	2 938 404 €	3 204 549 €	266 145 €
Total	12 986 323 €	14 916 771 €	1 930 448 €

Restes à Réaliser 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	1 060 349 €	1 606 090 €	-

4. Ratios d'analyse financière

Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute est l'excédent entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée en priorité au remboursement de la dette.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de la dette. Il reste positif.

	2020	2021	2022
Epargne brute en K€	1 732	1 316	1 223
Epargne nette en K€	970	535	438

Capacité de désendettement

	2020	2021	2022
Dette au 31/12/n en K€	6 933	6 306	5 640
Epargne brute en K€	1 732	1 316	1 223
Capacité de désendettement	4,0	4,8	4,6

Au 31 décembre 2022, il faudrait à la commune 4,6 années pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne dégagée.

5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité de l'année 2022.

RATIOS	Valeurs CA 2022
Nombre d'habitants au 01/01/2021	10 654
Dépenses réelles de fonctionnement/population	910,54 €
Produits des impositions directes/population	370,55 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 029,01 €
Dépenses d'équipement brut/population	189,98 €
Encours de dette/population	529,34 €
DGF/population	259,34 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,46%
CMPF	140,90%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	95,65%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	18,46%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	51,44%